

## Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Eure



### Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat de SEINE EURE Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUiH sur la commune de MARTOT

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

La CDPENAF émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les projets de plan local d'urbanisme ainsi que sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) définis dans le projet de PLU en application respectivement des articles L 153-16, L 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme.

Lors de sa séance du 19 novembre 2020, la commission a émis un **avis favorable** sur le projet de création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) au sein du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) pour permettre la réalisation d'une résidence seniors et d'une maison d'accueil maternelle sur la commune de MARTOT.

Le président de séance,

  
Le directeur départemental adjoint

Rik Vandererven